

Les temps changent : urgence et justice !

JEAN-PAUL DELÉAGE

Désormais le conflit entre la croissance matérielle sans limites de la civilisation industrielle et la finitude de notre Terre se manifeste dans le changement climatique global lié aux activités humaines. Il y a un demi-siècle déjà, quelques scientifiques pionniers attiraient l'attention de leurs collègues en soulignant que « *les être humains procèdent actuellement à une expérience géophysique à grande échelle. En l'espace de quelques siècles, nous renvoyons dans l'atmosphère et l'océan du carbone organique concentré accumulé sur des centaines de millions d'années dans les roches sédimentaires*^[1] ». Les observations scientifiques comme les dérèglements météorologiques de ces dernières années sont venus confirmer les hypothèses d'un changement climatique global. La thèse de ce changement fait maintenant consensus chez les scientifiques réunis au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, comme le montrent les réflexions réunies dans le dossier de la présente livraison d'*Écologie & Politique*.

Consensus scientifique, dissensus politique

Ces bouleversements climatiques posent évidemment aux différentes échelles de responsabilité politique de notre monde des problèmes difficiles parce qu'inédits et urgents. « [L'an] 2050 verra se multiplier les difficultés du monde présent : il y aura peut-être deux fois plus de riches, ce qui posera des problèmes écologiques considérables. [...] le déséquilibre entre pauvreté et richesse restera massif. L'enjeu écologique est sans aucun doute le plus important. La Terre n'est pas compatible avec une extension des modes de consommation écologique actuels à la Chine et à l'Inde^[2] ». Le processus de globalisation est inséparable d'une structuration multipolaire du monde qui rend particulièrement problématique l'émergence d'accords consen-

[1] R. Revelle et H. Suess, « Carbon dioxide exchange between atmosphere and ocean and the question of an increase of atmospheric CO₂ during the past decade », *Tellus*, 9, 1957, p. 19.

[2] D. Cohen, *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Seuil, Paris, 2006, p. 58.

suels en matière de politiques climatiques : Outre les puissances anciennement industrialisées comme les États-Unis et l'Europe, on connaît désormais de nouveaux candidats à la domination régionale, comme le Brésil en Amérique latine ; voire à l'hégémonie mondiale comme la Chine et l'Inde.

Si l'alerte scientifique est ancienne, la prise de conscience politique a beaucoup tardé, comme l'a montré John Crowley^[3]. Il a fallu en effet attendre la conférence de Rio en 1992 pour qu'une Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) soit adoptée, dans l'objectif ultime de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il n'est guère possible d'atteindre un tel objectif sans « *contraction et convergence* » globales des émissions des gaz à effet de serre, comme le plaide Aubrey Meyer depuis plusieurs années^[4]. Contraction globale et convergence à partir de niveaux de consommation très différents. Il est désormais reconnu que la responsabilité des divers pays dans l'augmentation mondiale ne peut être mesurée uniquement à l'aune de leur consommation énergétique actuelle, mais qu'il doit être tenu compte des différentiels historiques et régionaux dans ces évolutions. Si la Convention admet que les pays anciennement industrialisés doivent être « *à l'avant-garde* » des politiques de réduction, les questions politiques des modalités de cette convergence et de la responsabilité des États ne sont pas réglées pour autant.

La puissance contre la norme ?

Rien d'étonnant à cette situation, car la Convention et ses compléments successifs élaborés depuis la conférence de Kyoto jusqu'à celle de Montréal demeurent pour l'essentiel normatifs. Reste toujours cependant à donner à une possible justice climatique ses instruments, à savoir « *le fléau qui lui permettrait de constater les transgressions et le glaive qui lui permettrait de les punir*^[5] ». On ne peut à cet égard se contenter de la seule affirmation, certes non dépourvue de sens, selon laquelle le cadre normatif ne serait que l'habillage éthiquement décent de marchandages intéressés de gouvernements asservis à des intérêts financiers et économiques étroits. Ce serait réduire les multiples contradictions des politiques climatiques à une seule d'entre elles : celle qui oppose la puissance économique à la norme juridique. Bien entendu, il serait absurde de ne pas voir que la position américaine est tributaire de la consommation énergétique exorbitante de ce pays ou encore que les politiques climatiques européennes sont

[3] J. Crowley, « Les enjeux politiques du changement climatique. Quels instruments pour quelle justice ? », Critique Internationale, n° 9, octobre 2000, p. 162-176.

[4] A. Meyer, Contraction and convergence. The global solution to climate change. Schumacher Briefings, 5, The Schumacher Society, Bristol, 2000.

[5] J. Crowley, op. cit., p. 162.

surdéterminées par la puissance des intérêts pétroliers et nucléaires. Le cas des États-Unis démontre bien une subordination aux critères d'une logique de marché, celui de certains pays européens à ceux d'une gestion étatique de l'énergie dans un cadre national, sans que les diverses postures de ces pays ou groupes de pays puissent être réduites à ces positions nationales ou régionales. D'une manière analogue, les politiques climatiques des grands pays émergents, Chine, Inde, Brésil, peuvent certes être largement comprises à partir de l'analyse de leurs situations respectives dans la division internationale du travail : l'atelier, le bureau et la ferme du monde. Il reste que les diplomaties de ces pays sont aussi constamment guidées, sinon appuyées, par le souci légitime de présenter leurs intérêts centrés sur le droit au développement de leurs populations respectives comme des exigences de justice, droit assimilé à celui d'une consommation énergétique croissante, ce qui reste évidemment à démontrer. Finalement, nous sommes ici très exactement dans la situation du « *marchandage délibératif* », tel que l'a défini John Crowley.

Science, technique et politique

Cette situation spécifique est d'autant plus complexe que les débats sur le changement climatique se situent d'emblée à l'intersection de questions scientifiques et politiques, comme nous l'avions montré à l'époque de la conférence de Rio^[6]. C'est d'ailleurs beaucoup plus de l'enchevêtrement des niveaux scientifique, technique, politique et finalement normatif que de l'incertitude concernant le niveau du risque que surgissent les difficultés dans les négociations sur les moyens de ralentir le changement climatique d'origine anthropique. Enchevêtrement en boucle d'un *manufactured risk*, risque « *fabriqué* », pour reprendre l'expression d'Anthony Giddens, car il est la conséquence inintentionnelle de l'agir humain. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'on ne saurait manipuler les instruments proposés pour freiner l'augmentation anthropique de l'effet de serre, qu'il s'agisse d'artefacts comme l'amélioration du rendement des machines ou d'instruments fiscaux et juridiques, sans les lier tous en permanence aux questions plus larges posées par la réflexion scientifique et la norme juridique. Plus que d'efficacité technique, il s'agit en définitive de justice sociale qui ne peut se penser que par rapport à une position politique globale. La question scientifique du changement climatique est donc encastree dans celle des rivalités et tensions interétatiques, elles-mêmes largement tributaires de dynamiques socio-économiques que nous devons évaluer à partir de critères de justice, etc.

[6] J. Chesneaux et J.-P. Deléage, « Bilan de Rio », *Écologie Politique*, n° 3-4, 1992, p. 9-26.

Précisons encore, puisqu'il s'agit *in fine* d'engagement et d'action politiques. On ne saurait arguer ni de l'écart bien connu entre les temporalités longues du changement climatique et celles très brèves de l'action politique, ni de l'imperfection du mécanisme des permis négociables pour retarder la prise de décision dans leur mise en œuvre. Les arguments en faveur d'une action immédiate sont développés en termes clairs par Jean-Charles Hourcade dans ce numéro d'*Écologie & Politique*. Certains scientifiques prisonniers de l'inquiétant fantasme de maîtrise de la nature, comme le prix Nobel de chimie Paul Crutzen, proposent d'injecter dans la stratosphère du dioxyde de soufre qui se transformerait en particules de sulfate réfléchissantes, capables de refroidir la température moyenne au sol pendant quelques années. Dans leur majorité cependant, les climatologues ont la sagesse de refuser qu'on en vienne à de telles extrémités douteuses de la géo-ingénierie et s'en tiennent à des évaluations prospectives. La sagesse politique quant à elle consiste à penser les termes de ce qui ne peut être qu'un compromis sur les politiques climatiques en mesure de préserver les meilleures conditions imaginables pour l'avenir de la vie sur Terre, et tout particulièrement celles de la survie de l'espèce humaine. La difficulté d'un point de vue sociologique est précisément celle du marchandage délibératif : car il serait totalement irréaliste de vouloir exclure *a priori* certains acteurs de ce marchandage au motif que des intérêts concurrentiels des uns et/ou des autres, des querelles entre communautés épistémiques diverses constituent des freins à la prise de décision dans l'intérêt commun. Les tensions que porte l'expression même de marchandage délibératif ne sont qu'une manifestation des intérêts divergents qui s'opposent dans le processus du changement climatique. Dans les controverses portant sur les choix des leviers politiques et des outils économiques pouvant servir ces choix se posent évidemment les questions des formes de justice et de ses destinataires.

Urgence et justice

Les politiques climatiques doivent être décidées et mises en œuvre sous la contrainte d'un double impératif : urgence et justice.

Soit l'urgence : la tentation est réelle pour tous, au Sud comme au Nord, de retarder les décisions jusqu'à ce que les responsabilités des changements soient indiscutablement imputables aux uns ou aux autres. Cette recherche d'imputabilité est scientifiquement vaine, en raison de la complexité structurelle des mécanismes du changement, et risquée, compte tenu de la gravité des impacts probables et de la très lourde inertie des systèmes sociaux et naturels. Le fait que bien des

règles permettant de mettre en œuvre les mécanismes du protocole de Kyoto soient encore mal définies et/ou discutables constitue un mauvais alibi pour l'inaction politique. Faut-il rappeler que les grandes firmes industrielles préfèrent le libre-échange sans normes ni contrôles à toute intervention d'une instance de régulation, nationale et étatique ou internationale ? Dès lors, comme le souligne Heidi Bachman, l'existence inévitable de conflits et la volonté de les éviter risque « *de vider de son contenu la moindre réglementation du commerce des émissions*^[7]. »

Soit la justice : dans les débats sur le changement climatique, le second grand défi est celui de la justice environnementale. Si l'intérêt de la mise en place d'un commerce des permis est démontré, le problème de justice posé est essentiellement lié à la méthode de calcul choisie pour fixer les quotas initiaux entre pays. Si leur répartition initiale était fondée sur l'équité plutôt que sur les droits acquis, les permis pourraient même constituer une occasion de transfert de ressources permettant d'effacer en partie la dette écologique des nantis à l'endroit des plus démunis, comme l'avait depuis longtemps noté Anil Agarwal^[8].

À cet égard, l'urgence de la mise en place de régulations qui permettent la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ne doit pas masquer le risque d'aggravation d'injustices environnementales par la mise en place du commerce des permis d'émission. On sait par exemple que les six gaz à effet de serre susceptibles d'entrer dans ce commerce comportent des effets secondaires toxiques dits co-polluants. Localement, cette difficulté avérée peut aggraver des injustices sociales dans la mesure où les industries polluantes sont structurellement situées dans des zones habitées par les populations aux revenus les plus faibles. Des cas précis de *ghettos de pollution* ont été ainsi identifiés, notamment dans la région de Los Angeles où un programme d'échange de dioxyde de soufre a aggravé la situation sanitaire de la communauté *latino* locale habitant au voisinage des usines impliquées^[9]. Globalement, un mécanisme identique peut jouer à l'échelle de vastes populations qui n'ont pas leur mot à dire dans les mécanismes complexes des échanges de permis d'émission négociés entre firmes et avec la bienveillance des États. Les fortes disparités technologiques, financières et sociales entre pays riches et pays pauvres se traduiront par des inégalités massives dans les capacités des populations des uns et des autres à faire face aux conséquences des changements climatiques et à peser sur les processus de négociation.

[7] H. Bachram, « Fraude et colonialisme : le nouveau commerce des gaz à effet de serre », *Alternatives Sud*, vol. 13, n° 2, 2006, p. 179.

[8] A. Agarwal, « Pour un juste calcul des responsabilités », *La Recherche*, mai 1992.

[9] D. R. Toshiyuki, « Pollution trading and environmental injustice: Los Angeles' failed experiment in air quality policy », *Duke environmental law & policy Forum*, 1999, p. 231-289.

Crise climatique et crise de société

Généralement formulé comme une menace lorsqu'il est exposé par les scientifiques en problème global, le changement climatique est à l'inverse présenté comme une opportunité politique devant permettre à toutes les sociétés de surmonter leurs divergences pour promouvoir leurs intérêts communs en termes de sécurité et de développement durable. Ce paradoxe peut-être expliqué de la façon suivante : *primo*, les sociétés n'ont pas de représentation univoque de la question naturelle et le discours dominant met l'accent sur la crise écologique plutôt que sur celle de la société capitaliste globalisée. *Secundo*, le changement climatique comme les désastres environnementaux ne sont pas des phénomènes spécifiquement naturels, mais indissociablement écologiques et anthropiques : « *Des processus économiques de mise en valeur des énergies fossiles, des comportements sociaux, et par suite des transformations écologiques sont à l'origine du changement climatique*^[10] ». D'où l'enchevêtrement inextricable de relations contradictoires entre individus, institutions et environnement. L'effet de serre anthropique rend donc caduc le clivage entre société et nature. *Tertio*, le changement climatique peut être considéré comme une crise profonde de la société capitaliste industrielle, et même s'il en émerge des formes de régulation hégémoniques au terme de négociations diplomatiques complexes (le marchandage délibératif), la vigilance s'impose face à l'optimisme aveugle d'un pilotage technique et d'une stratégie politico-économique selon la logique *gagnant-gagnant*. D'un côté, les pays en voie de développement n'ont pu faire valoir leurs droits dans le cadre du marchandage délibératif et les groupes locaux n'ont pu y faire entendre leur voix. D'un autre côté, dans les pays riches, les décisions étatiques font de la compétitivité internationale une priorité absolue tandis que la voix des ONG comme le Réseau action climat et celle des syndicats comme la Confédération européenne des syndicats reste peu audible. Partout dans le monde, les choix énergétiques auxquels sont subordonnées les politiques climatiques restent l'affaire de grands groupes industriels qui laissent peu d'opportunités réelles pour des changements structurels en faveur de nouvelles politiques énergétiques à grande échelle.

En France, la question climatique reste accessoire pour les responsables politiques les plus en vue à la veille d'échéances électorales décisives pour le pays. En cette circonstance, la question climatique doit venir au centre du débat. Nous n'en sommes plus au moment de l'information, mais à celui de l'action. La révolution qui s'impose doit prendre acte de l'urgence des changements nécessaires dans les grands

[10] A. Brunnengräber, « Crise de l'environnement ou crise de société ? De l'économie politique du changement climatique », *Globalisation et crise écologique*, à paraître aux éditions Syllepse, Paris, 2007.

choix publics d'aménagement (transports en particulier), de soutien à de nouvelles orientations pour la recherche à l'échelle européenne et à des reconversions massives de l'appareil de production, qu'il s'agisse d'énergie, d'industrie ou d'agriculture.

Les temps changent

Un regard rétrospectif nous permet de prendre la mesure des changements radicaux survenus dans le rapport des humains au climat. Dans le nouvel ouvrage qu'il vient de consacrer à l'histoire du climat, Emmanuel Le Roy Ladurie met en lumière la soumission étroite des sociétés européennes aux aléas météo-climatiques jusqu'au 19^e siècle finissant : « *il est patent que la mauvaise année-récolte 1788 a sa part dans le déclenchement des événements de 1789 [...]* ; *que les Trois Glorieuses sont comme cernées par les difficiles années 1827-1832* ; *que les soubresauts climatiques et disetteux de 1845-1846 sont à mettre en relation avec les révolutions de février-mars 1848 à Paris, puis à Berlin et à Vienne*^[11]. »

La situation est aujourd'hui radicalement différente car l'humanité est devenue un acteur majeur du climat. L'ancien rapport de rude soumission de l'homme à ce dernier est caduc. En se libérant de sa dépendance plurimillénaire face à l'aléa météorologique, l'Humanité occidentale se trouve maintenant face à de nouveaux défis planétaires et d'immenses responsabilités. Car l'effet de serre surgit comme l'enfant imprévu et dramatique des grandes conquêtes technologiques de la modernité.

Nous pouvons certes imaginer l'avenir à la manière de l'écrivain T. C. Boyle : « *J'observais la voiture. Elle était là telle une épave échouée sur le bord de l'autoroute, telle une sculpture d'acier. Témoignage d'une civilisation disparue depuis longtemps. Tout était calme. C'était la nature*^[12]. » Mais nous devons en tout état de cause nous engager d'urgence dans le mouvement mondial et pluraliste pour une justice climatique, certes encore à l'état natif, mais auquel les responsables politiques de ce monde en déréliction doivent rendre compte de leur inacceptable passivité.

[11] E. Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. Disettes et révolutions : 1740-1860*, Fayard, Paris, 2006.

[12] T. Coraghessan Boyle, *Greasy Lake and other stories*, Penguin, New York, 1985.